

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 10 avril 2019

Objet

**Association
INSUP Hauts de
Garonne –
Subventions 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 avril 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE,
Mme LOUKOMBO SENGAL, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS,
M. LEY**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à Mme N. LACUEY
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON
Mme BONNAL à M. BOURIGAULT – M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme COLLIN – M. LERAUT à M. DROILLARD**

Absents :

M. BELLOC

M. Philippe VERBOIS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association INSUP Hauts de Garonne.

L'INSUP est une association de formation qui vise à promouvoir l'insertion professionnelle et à apporter aux salariés des entreprises un élargissement de leurs compétences.

L'INSUP a mis en place un projet "L'art d'agir", destiné à des jeunes des quartiers prioritaires sur les Communes de Cenon, Floirac et Lormont.

Ce projet fait l'objet d'un conventionnement de la Nouvelle Région Aquitaine dans le cadre du fonds régional d'appui aux formations de territoire et il est financé depuis 2010 par le Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de la politique de citoyenneté locale.

Depuis 2000, 81 jeunes Floiracais issus des quartiers prioritaires ont intégré ce dispositif. En 2018, 2 Floiracais, dont 1 jeune fille ont bénéficié de cette action.

De par l'intérêt de ce projet et dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000,00€ à l'Association INSUP.

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 article 7 ;
Vu la demande de l'association INSUP Hauts de Garonne en date du 30 janvier 2019 ;
Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 28 mars 2019,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 1 000,00 € à l'Association INSUP au titre du projet "L'art d'agir" pour l'année 2019.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 65, à l'article 6574-fonction 824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 11 avril 2019



Le Maire,

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
Pour : 32
Contre
Abstention :